

**Avant - propos**

Le débat autour de l'avenir de l'Europe va prendre de l'ampleur ces prochains mois: va-t-on vers plus d'Europe, ou sommes-nous déjà allés trop loin? Tel sera l'enjeu de la **conférence intergouvernementale** (pp. 1-2).

La commissaire Emma Bonino, responsable de la politique des consommateurs, appelle à préparer les citoyens à l'**introduction de l'euro** (p. 10). Aujourd'hui, les consommateurs préfèrent acheter "écologique": l'Europe tente à cet égard de promouvoir ses **écolabels** (pp. 4-5).

Notre rubrique Eurodroit montre, suite à un cas vécu, que les **droits sociaux** acquis doivent également être respectés par-delà les frontières internes de l'Union (p. 18).

Apprendre aux citoyens d'Europe à se connaître: c'est l'enjeu d'un programme d'**échanges** entre petites villes, et auquel Houffalize participe (p. 3).

Que pense l'Européen "de la terre"? Vous en avez un échantillon avec deux nouveaux portraits (pp. 14-15). De son côté, le Parlement européen a pris l'initiative d'écouter des groupes de **citoyens** lors d'auditions étalées sur plusieurs jours (pp. 16-17).

L'Europe met d'importants fonds à la disposition des Etats membres, mais il y a aussi d'autres **sources de financement**. Nous vous en donnons un aperçu (pp. 6-7).

L'**Afrique du Sud** offre de nouvelles opportunités pour un développement dans la paix. L'Union européenne est présente dans ce pays, et l'aide à concrétiser ses espoirs (pp. 8-9).

A l'occasion de la **fête de l'Europe**, le 9 mai prochain (voir en p. 20), vous pouvez, comme l'an dernier, poser vos questions sur l'Europe via un "numéro vert" gratuit: le 0800/9.38.09, du 2 au 10 mai, sauf le dimanche, entre 14 et 18 heures.



**J.F. van den Broeck**

Directeur du Bureau en Belgique de la Commission européenne



© Ludo Vandecruys - FOTOCLUB SAB

Un peu, beaucoup, passionnément ...

# Quelle Europe pour le XXI<sup>e</sup> siècle ?

**Rendez-vous crucial pour l'Europe depuis le 29 mars: les 15 Etats membres se sont mis à table afin de donner à l'Europe les moyens de ses ambitions. Vaste programme!**

«**C**onférence intergouvernementale», ou «**CIG**»: cette expression rébarbative désigne la très importante négociation qui s'est ouverte le 29 mars à Turin, et pour plusieurs mois, entre les 15 Etats membres de l'Union européenne. But: réviser toute une série de dispositions incluses dans le traité de Maastricht. Pour rappel, ce traité, en vigueur depuis 1993, a mis en place une Union européenne reposant sur trois piliers: les politiques communes et l'union économique et monétaire d'une part, la politique étrangère et de sécurité commune de l'autre, le troisième pilier recouvrant les affaires intérieures et la justice. Il était prévu qu'après une période de rôdage, viendrait le

temps de «resserrer les boulons», avec à la clé la signature d'un nouveau traité.

Pour la Commission européenne, la CIG devra être l'occasion de lancer un message de confiance et de détermination aux citoyens et au monde: que l'Europe a des objectifs clairs et les instruments pour les réaliser. Qu'elle est prête à défendre son modèle de société, à mettre sa croissance au service d'un idéal social voire culturel. Qu'elle prendra ses responsabilités sur le plan international. Bref, que l'Europe, loin d'être l'addition des égoïsmes, est la somme de toutes les richesses de ce continent.

L'enjeu est crucial: dans les quatre années à venir, l'Europe devra mettre en place la monnaie unique. ▶▶

## LA PAROLE AUX EUROPEËNS

Qui a dit que les Européens se désintéressaient de l'Europe ? Dans l'ensemble de l'Union, 71 % des citoyens pensent que les futures réformes de la «constitution européenne» seront importantes pour leur vie. C'est ce que révèle un sondage Eurospin réalisé en décembre dernier, trois mois avant l'ouverture de la conférence intergouvernementale (CIG) (voir ci-contre). Dans tous les Etats membres de l'Union, on trouve une majorité de personnes interrogées pour estimer que les futures réformes auront un impact sur leur vie, avec un maximum de 77 % en Allemagne et au Luxembourg et un minimum de 53 % au Portugal. Pourtant, on ne peut pas dire que les Européens soient très au courant de la CIG : seulement 21 % en avaient connaissance. Les mieux informés sur ce point sont les Danois, les Portugais et les Finlandais. Parmi les moins bien informés, on trouve les Britanniques, avec 13 %, le chiffre le plus faible, et les Allemands (14 %). Les plus nombreux à penser que les représentants de leur pays influencent les décisions européennes sont les Français à 76 %, les Allemands et les Luxembourgeois. Les personnes interrogées veulent des décisions européennes d'abord pour la recherche scientifique et technologique (75 %), puis pour la lutte anti-drogue (74 %) et la politique vis-à-vis des pays extérieurs à l'Union (71 %). En revanche, les sondés souhaitent - à 63 % - que l'enseignement se traite à l'échelon national, de même que la sécurité sociale (62 %), les droits des travailleurs vis-à-vis des employeurs (57 %) et la politique culturelle (55 %).

### SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION : POUR UN MODÈLE EUROPÉEN

La «société de l'information» doit mettre l'être humain au centre de ses préoccupations et de son fonctionnement, et ne pas laisser les gens se faire contrôler par des machines. o o o



© DRIES GEYSKENS

►► établir de nouvelles orientations en matière de défense, définir le nouveau cadre financier de l'Union et ajuster ses politiques dans la perspective de l'élargissement à des pays d'Europe centrale et orientale. Or l'accroissement du nombre des membres de l'Union engendre le risque de sa dilution. Il faudra donc que son fonctionnement soit modifié, parfois de manière fondamentale.

### Plus proche des citoyens

Aussi, la Commission attend de la CIG qu'elle renforce l'Union pour préparer l'élargissement autour d'un projet politique. Selon elle, il faut davantage promouvoir, autour du modèle européen de société, la notion de «citoyenneté européenne», qui comprend la garantie des droits fondamentaux, ainsi qu'un engagement de solidarité entre ses membres. Elle appelle donc à insérer dans le futur traité des dispositions spécifiques pour l'emploi, la lutte contre la pauvreté et sur l'environnement.

Etre citoyen européen, c'est aussi pouvoir circuler librement dans tous les pays de l'Union. Or ce principe connaît encore des limitations. L'objectif serait de renforcer ce principe dans un contexte de sécurité. A cet égard, la Commission opte pour le transfert des domaines de la justice et des affaires intérieures vers le cadre communautaire, «à l'exception de la coopération judiciaire en matière pénale et de la coopération policière». Ce transfert s'impose particulièrement, selon elle, pour les questions liées au franchissement des frontières externes de l'Union, à la lutte contre la drogue, à la politique d'immigration, à la politique à l'égard des ressortissants des pays tiers et aux demandes d'asile.

Etre citoyen européen, c'est enfin comprendre une Europe toujours plus complexe. Il convient donc de simplifier et de démocratiser l'Europe, avec un rôle accru pour le Parlement européen.

### Affirmer une identité extérieure forte

«La CIG doit donner à l'Union la capacité réelle d'agir plutôt que de réagir, et permettre ainsi de mieux défendre les intérêts de ses citoyens», dit la Commission, qui propose trois objectifs principaux: rassembler les différents éléments des relations extérieures en un tout efficace et cohérent; améliorer la politique étrangère et de sécurité commune à tous les stades; créer une réelle identité européenne dans les domaines de la sécurité et de la défense.

### Repenser les institutions

Dans une Europe élargie, les langues seront plus nombreuses, les réunions plus longues et moins interactives. Comment y remédier? La Commission suggère de limiter à 700 le nombre de parlementaires européens, et à n'imposer qu'un seul commissaire européen par Etat membre. Elle appelle également à généraliser le vote majoritaire, en lieu et place de l'unanimité qui paralyse trop souvent le Conseil, tout en révisant le système de pondération des voix. En outre, si elle rejette fermement l'idée d'une «Europe à la carte», elle estime que l'Union doit rendre possibles des formes de coopération entre certains de ses membres désireux de progresser plus vite dans certains domaines.

Dans le débat qui s'annonce, la Commission entend rappeler des vérités simples. D'abord celle, évidente mais parfois oubliée, que le succès le plus éclatant de la construction européenne demeure l'espace de paix et de prospérité qu'elle a engendré. Ensuite, l'utilité de la méthode communautaire: c'est grâce à cette approche novatrice, fondée sur des institutions originales, sur le droit et la solidarité, que l'Union a pu devenir ce qu'elle est aujourd'hui. Enfin, l'impératif de la volonté politique: on ne résoudra pas le problème du chômage par la seule inscription dans le traité d'un chapitre sur l'emploi. Mais l'ancrage dans le traité créera l'obligation d'agir ensemble.

# Construire l'Europe ... à la Campagne

Connaître l'Europe, ce n'est pas seulement connaître les Institutions et rouages, souvent compliqués, de l'Union européenne. C'est surtout apprendre à se connaître, et à échanger des savoirs. Une expérience réussie par l'opération «Douze villes pour connaître l'Europe».

Il n'y a pas que les grandes cités qui «comptent» par leur histoire ou leur poids économique et vivent en conséquence un brassage européen continu. Il y a aussi les citoyens de ces villes plus petites, de ces villages sans grandes traces historiques ni importance économique. Là, c'est aussi l'Europe de la vie quotidienne, du savoir, et du terroir. De ce constat est partie l'opération «Douze villes pour connaître l'Europe», avec pour objectif d'œuvrer ensemble, pour la réussite d'une Europe unie, forte et dynamique, en procédant à des échanges dans tous les domaines des ressources humaines. Pourquoi douze? Parce qu'elle a été lancée avant l'élargissement - l'idée date de 1991- et qu'elle n'a pas encore pu s'élargir aux Quinze. On ne trouvera, parmi les douze cités qui se sont rassemblées, aucune qui compte plus de vingt mille habitants : Kotzing en Allemagne, Sherborne au Royaume-Uni, Granville en France...

En Belgique, c'est Houffalize qui a été la plus prompte à sauter sur cette occasion de permettre aux habitants de mieux connaître les Etats de l'Union, en apprenant d'abord à mieux connaître ces douze villes du terroir.

La méthode est d'ailleurs à l'image de l'idée. Apprendre à mieux se connaître, ce n'est pas, ici, par des débats et symposiums plânant au-dessus de la tête des citoyens. C'est d'abord se faire découvrir un savoir multiple, la vie telle qu'elle est, avec ses difficultés et ses espoirs, avec son immense simplicité. Le tout parfaitement exprimé dans ce surnom donné à l'opération: le «douzelage». Et qui se répercute aussi dans le programme des activités. L'Europe, n'est-ce pas ces traditions culinaires locales qui passent de génération en génération? D'où des livres de recettes typiques de ces douze cités. Mais aussi des voyages de découverte pour jeunes mariés, étudiants, de la correspondance entre écoles - avec toutes les amitiés européennes qui en découlent et qui abolissent sur le terrain frontières et préjugés-, les échanges touristiques, etc. Et, parce que l'Europe qui se bâtit est aussi celle de nouvelles idées économiques, des contacts réguliers

sont établis pour partager les pistes de cet avenir, avec les liens nouveaux qu'il peut établir. Le programme porte sur le long terme, par des week-ends bisannuels d'activités dans l'une des douze villes. Des week-ends qui n'oublient ni leurs côtés académiques, ni les enjeux de l'Union. Mais qui, fidèles à l'essence du projet, sont aussi l'occasion de réjouissances où la joie de vivre européenne se partage dans la fête populaire. Avec aussi, à chaque fois, des créations originales. A Houffalize, ce fut une brochure «Douze villes pour connaître l'Europe», qui s'adresse prioritairement aux jeunes en leur présentant de manière claire les institutions des Quinze, leur fonctionnement et leur raison d'être. S'y ajoute un aperçu sur chacun des pays de ceux qui étaient encore douze, avec là encore une approche peu courue, telle que «Droits et devoirs des jeunes» de chaque pays. Une manière de construire l'Union par ce qu'elle a de plus précieux: sa jeunesse.

M. VDM.

Rens. : Paul Georges, Engreux 3,  
6663 HOUFFALIZE. Tél : 061/28. 90. 63

Voilà en substance l'esprit du «modèle européen» que préconise un groupe d'experts qui a remis ses premières réflexions à la Commission européenne. Pour stimuler le débat, le groupe a déjà présenté une centaine de suggestions. Ainsi, les personnalités demandent que les organismes européens compétents étudient systématiquement certains aspects de la question : expériences de transformations dans l'organisation du travail en entreprise, impact sur la santé des travailleurs et sur la vie de famille des «télé-travailleurs», statistiques précises sur les services d'information électronique, pour citer quelques exemples. La Commission européenne présentera elle-même un Livre vert de réflexion sur ces sujets en septembre.

o o o

© THEMA - J. Tomassini





# Elle pousse, pousse, la petite marguerite

## POUR UNE RELANCE DES POLITIQUES «VERTES»

La Commission européenne veut redynamiser la politique environnementale de l'Union européenne et lutter contre le manque de volonté politique qui existe actuellement dans la plupart des Etats membres. C'est pourquoi elle a tenu à présenter un nouveau plan d'action en matière d'environnement. Elle a recensé cinq domaines dans lesquels l'Union européenne devrait davantage se mobiliser.

Il s'agit d'abord de favoriser l'intégration de l'environnement dans les autres politiques communautaires. La Commission européenne a, d'ores et déjà, dressé une liste - non exhaustive - des domaines où il serait possible d'agir. On peut citer le renforcement des liens entre les instruments du marché et les impératifs écologiques dans l'agriculture, ainsi que les mesures favorisant la production biologique. on peut y ajouter des politiques axées sur le cycle de vie des produits industriels ou encore l'utilisation rationnelle de l'énergie. La seconde priorité, pour la Commission européenne, serait la promotion d'actions d'accompagnement pour aider les citoyens, les entreprises et les organismes publics à adopter une attitude plus écologique. Par exemple, l'Union européenne peut promouvoir l'utilisation de modes de transport plus respectueux de l'environnement ou le développe-

Lave-linge, lave-vaisselle, papier hygiénique, papiers «essuie-tout», détergents, fertilisants, ampoules électriques à culot unique. Voilà les sept catégories de produits qui peuvent obtenir le label écologique de l'Union européenne. Une belle idée qui, au fil des ans, tente de surmonter les obstacles.

Pauvre consommateur ! Pauvre particulier qui, pétri de l'esprit du Sommet de la Terre à Rio sur le «développement soutenable», tente d'acheter des produits respectueux de l'environnement ! Il a de quoi s'arracher les cheveux. Comment, en effet, faire la part du vrai et du faux entre les dizaines de labels «verts» plus ou moins officiels et entre les mentions aussi diverses que «respecte l'environnement», «ne nuit pas à la couche d'ozone», «garanti sans mercure», «100 % biodégradable» et autres «sans phosphate». Autant dénicher l'aiguille dans une botte de foin, tant les secteurs industriels et les États européens appliquent des systèmes différents de certification écologique.

### Maladie de jeunesse

C'est pour permettre à la ménagère de remplir un panier suffisamment écologique en toute confiance qu'a été créé, en 1993, l'écocollable européen. Objectif : harmoniser, partout dans l'Union, les critères à respecter pour qu'un bien soit considéré comme exerçant des nuisances minimales sur le milieu naturel. Idée maîtresse : apposer un logo distinctif (une fleur verte, entourée d'étoiles bleues, entourant un grand «E» : une sorte de marguerite stylisée) sur les produits respectant un bilan écologique, depuis leur production jusqu'à leur destruction, en passant par leur utilisation («du berceau à la tombe»). Voilà pour la théorie. En pratique, trois ans plus tard, on s'aperçoit qu'on est à peine au milieu du gué. Et encore ! Il semble bien que l'écocollable se remette avec lenteur d'une longue maladie de jeunesse. Certains prétendent qu'il faillit même, à l'été 1994, passer à la trappe.

Ainsi, trois ans après le règlement qui l'a créé, un seul type de produit arbore jusqu'à présent la petite marguerite. Il s'agit des lave-linge. Et encore ! A l'intérieur de cette catégorie restreinte, une seule marque (bien connue) a décidé de jouer le jeu, mais uniquement sur le marché anglais. Concrètement, le consommateur belge n'a donc pratiquement aucune chance - à l'heure actuelle - de tomber sur un produit labellisé de la sorte. Les Britanniques, eux, occupent décidément une longueur d'avance : c'est chez eux, en effet, que certaines marques de papiers de toilette et de cuisine (les «essuie-tout») seront labellisées à partir du mois de mai 1996. Est-ce à dire que l'écocollable est condamné à rester une initiative purement insulaire, boudée sur le continent ? Non, probablement. Car on sait aujourd'hui pourquoi les industriels, à qui revient l'initiative - facultative - de soumettre leur produit à un dossier d'agrégation, boudent le système.

### La Belgique à la traîne

Premier motif : obtenir un écolabel coûte de l'argent ; introduire une demande n'est pas nécessairement accessible aux entreprises de taille modeste. Autre explication : dans les secteurs où le marché européen est occupé par deux ou trois entreprises de grande taille, l'écocollable peut être ressenti comme une menace. En effet, il peut bouleverser les niches de marché occupées - plus ou moins tacitement - par ces «frères ennemis», se rétablir un équilibre jusque-là savamment dosé. Pas question pour eux, malgré une possible amélioration de leur «compétitivité écologique», de relancer de coûteuses guerres de concurrence. Certaines firmes, d'autre part, qui jouent sur la fibre envi-

ite



© CE

ronnementale depuis dix ou quinze ans et respectent des exigences «vertes» encore plus strictes que celles de l'écolabel, estiment que les critères d'attribution de celui-ci sont trop laxistes.

Mais on aurait tort de faire porter la responsabilité de cette lenteur aux seuls industriels ou à une certaine lourdeur bureaucratique européenne. Les États membres eux-mêmes ne font pas tous preuve de diligence. Ainsi, parmi les pays qui font figure de lanternes rouges, figurent l'Italie et la Belgique. Cette dernière, par exemple, ne dispose toujours pas (si ce n'est ... sur papier) d'un organisme ad hoc, auprès duquel l'industriel peut introduire sa demande pour bénéficier du label ! Résultat : même bien intentionné, le responsable industriel belge est confronté à un véritable parcours du combattant. En fait, deux ministères sont compétents en Belgique : affaires économiques et santé. En outre, le contrôle des normes avant la mise sur le marché relève du niveau national, tandis que les normes après la disponibilité sur le marché incombent aux Régions. Joli labyrinthe, qui explique certaines lenteurs.

### Spécificités nationales

Certains pays disposent d'un système de labellisation officielle qui fonctionne avec succès depuis longtemps (l'ange bleu en Allemagne, le cygne blanc en Scandinavie). On comprend dès lors qu'ils ne mettent pas un enthousiasme débridé à adop-

ter le nouveau système. La Commission européenne a pourtant pris le soin, à chaque stade de la procédure, de respecter les spécificités nationales. Ainsi, chaque pays a pu étudier de son côté les critères environnementaux à respecter au sein d'écobilans : la France a choisi les solvants et peintures, le Danemark s'est chargé des papiers, l'Italie des réfrigérateurs, et ainsi de suite (la Belgique elle, s'est abstenue ...). Le hic, c'est que la confection d'un écobilan coûte plusieurs millions, s'étend en général sur 12 à 18 mois et, surtout, exige une méthodologie parfaitement incontestable. Ce qui, on l'imagine aisément, relève pratiquement de la mission impossible, à cause d'avis d'expertises souvent divergents, mais aussi en raison d'intérêts économiques très importants : l'écolabel, en effet, peut être perçu comme une barrière protectionniste.

Pourtant, petit à petit, la marguerite poursuit sa croissance. La dernière étape indique à quel point elle concerne notre vie quotidienne à tous. Le 1er décembre dernier, la Commission a adopté les critères d'attribution de l'écolabel à certains types d'ampoules électriques. Celles-ci, bientôt, ne pourront plus contenir plus de 10 mg de mercure par unité. Elles devront «durer» au moins 8000 heures. Du moins celles qui sont appelées à bénéficier de la petite fleur étoilée européenne.

P.L.

ment d'éco-industries.

Pour mieux ancrer l'écologie dans nos sociétés, la Commission préconise d'élargir l'éventail des instruments destinés à modifier les pratiques actuelles qui nuisent à l'environnement. C'est son troisième objectif prioritaire. Cela pourrait se traduire par l'incorporation des coûts écologiques dans les prix des produits et des services ou encore par des campagnes d'information ou d'éducation des citoyens.

Les deux derniers domaines concernent des questions d'envergure planétaire comme le changement climatique ou le rôle de l'Union dans les initiatives internationales.

### 86 PROJETS POUR LUTTER CONTRE L'EXCLUSION

En 1995, la Commission européenne a reçu près de 2000 candidatures pour des subventions en faveur des projets d'action contre l'exclusion. Pour réaliser tous ces projets, il aurait fallu 260 millions d'ECU, mais la Commission ne disposait que de ... 6 millions d'ECU. Elle a donc retenu, dans les quinze pays de l'Union, 86 projets.

La plupart se concentre sur l'intégration sociale, pour des chômeurs de longue durée, des sans-abri, des immigrés, d'anciennes prostituées, des délinquants, des toxicomanes, des alcooliques ou des personnes démunies atteintes du SIDA, suivant les cas. La fourniture de logements, la



# Où et comment demander un financement de l'Union ?

© CE

**A qui peuvent bénéficier les aides et prêts accordés par l'Union européenne ? Comment une entreprise peut-elle participer à un appel d'offres dans le cadre d'un projet cofinancé par l'Europe ? Pour aider à s'y retrouver, la Commission européenne vient de publier un guide.**

ooo création de cantines, les activités sportives ou culturelles, l'aide médicale et sociale constituent les principales actions prévues par les organisations charitables, associations et collectivités locales qui animent les projets. Les projets soutenus ont un double but : d'abord, profiter au maximum aux personnes exclues ou menacées d'exclusion ; ensuite, fournir des enseignements susceptibles d'inspirer la lutte contre l'exclusion dans toute l'Union européenne. Les résultats de ces projets seront diffusés le plus largement possible.

## PROTÉGER LES SOUS-ESPÈCES EXOTIQUES

Les oiseaux sauvages européens ne sont pas à la fête : entre les marées noires, les chasseurs et même les photographes et les touristes, ils n'ont pas la tranquillité voulue. Une directive européenne de 1979 les protège, en interdisant leur importation, leur exportation et leur mise en vente, même s'ils appartiennent à une sous-espèce qui ne vit pas à l'état sauvage dans l'Europe des Quinze, mais dans d'autres parties du monde.

La Cour de justice européenne l'a affirmé récemment : elle a ainsi donné raison aux autorités néerlandaises qui avaient saisi chez un individu un lot de chardonnerets cendrés, en vertu de la loi néerlandaise qui transpose la directive. Mais la directive de 1979 ne protège absolument pas ooo

Près de 190 pages truffées de numéros de téléphones, d'explications sur les mécanismes d'accès aux financements communautaires : les premiers destinataires du guide que vient de publier la Commission européenne (1) - à la demande du Parlement européen - seront les entreprises, les administrations, mais aussi les citoyens, les associations, les chercheurs, les élus et autres professionnels impliqués dans la construction européenne. Premier bénéficiaire des financements communautaires, rappelle le guide : l'agriculture. Suivent

## ACTIONS INTÉRIEURES Fonds structurels

Les instruments budgétaires destinés à réaliser la cohésion économique et sociale de l'Union sont au nombre de quatre : Fonds européen de développement régional (FEDER), Fonds social européen (FSE), Fonds européen d'orientation et de garantie agricole (FEOGA-orientation), Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). Les entreprises ont accès aux marchés publics financés par les fonds structurels, par des appels d'offres publiés au Journal officiel des Communautés européennes (JOCE) dans le cas d'importants projets (marchés de fournitures supérieurs à 130.000 ECU, travaux supérieurs à 5 millions d'ECU).

*Renseignements : FEDER : Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'économie et de l'emploi, Av. Prince de Liège 7, 5100 Namur, tél. 081-32 14 62*

*FSE : Ministère de l'Emploi, Mission FSE, Rue Belliard 53, 1040 Bruxelles, tél. 02-233 46 91*  
*FEOGA et IFOP : Ministère de la Région wallonne, Direction générale de l'agriculture, Av. Prince de Liège 7, 5100 Namur, tél. 081-32 12 72*

## Recherche

Les projets financés répondent aux priorités du programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union. Pour sélectionner les projets, sont publiés au Journal officiel des Communautés européennes des appels d'offres auxquels peuvent répondre les entreprises, les laboratoires de recherche et les universités ;

*Renseignements : Commission européenne, DG XII, unité « information », tél. 02-295 69 97 ; DG XIII, tél. 02-296 88 79 ; DG III Industrie, tél. 02-296 80 76.*

les fonds structurels (solidarité au profit des régions les moins riches de l'Union), puis les autres politiques internes et enfin les politiques extérieures. Les interventions communautaires peuvent prendre diverses formes : subventions, prêts ou garanties. Le guide ne s'étend pas sur la question des financements communautaires agricoles, dont les mécanismes sont propres à la politique agricole commune (PAC). Il donne en revanche tous les détails pour les autres types de financements. Voici quelques contacts essentiels.

## Energie

Moyens d'intervention de l'Union en faveur de l'énergie : programmes de démonstration Thermie, Altener, SAVE : actions pilotes.

*Renseignements : Commission européenne, DG XVII, tél. 02-296 04 36. Programmes de maîtrise de l'énergie, tél. 02-295 20 64.*

## Entreprises

Pour le soutien à la compétitivité et la coopération entre entreprises européennes :

-programme d'action communautaire (1993-1999) en faveur des PME.

-Outil de partenariat : BC-Net (réseau reliant 400 conseillers d'entreprises en Europe).

-Bureau de rapprochement des entreprises (BRE) : 500 relais pour rechercher des partenaires dans 60 pays.

-Europartenariat et Interprise (salons d'entreprises).

-Euro-info-centres (information des entreprises).

*Renseignements : Commission européenne, DG XXIII, unité B.2, tél. 02-296 50 03. Euro-info-centres, tél. 02-296 13 50. Projets pilotes : 02-295 07 38. Capital-risque et capital-développement ; capital d'amorçage : tél. 02-296 09 40.*

## Réseaux transeuropéens

Concours financiers aux projets d'infrastructures de transports, télécommunications et énergie dans les Etats membres.

Les projets sont présentés à la Commission européenne par les autorités nationales.

*Renseignements : Commission européenne, DG VII, unité A.3, tél. 02-296 82 87. Politique européenne des transports, tél. 02-296 84 75. Fonds européen d'investissement, tél. 00(352)43 79 32 77.*

## Société de l'information

Soutien communautaire à la création de nouveaux réseaux d'information. Instruments d'intervention : programmes de recherche, programmes DA (échange de données entre administrations) Impact (marché intérieur des services d'information), projets pilotes et IPSO (bureau d'information sur la société de l'information).

Renseignements : DG III, unité B.5, tél. 02-296 39 53. Impact II, DG XIII, tél. 00(352)43 01 32879. IPSO, tél. 02-296 88 00.

## Environnement

Programme communautaire de politique et d'action pour l'environnement. Cofinancements communautaires possibles dans plusieurs domaines : actions exemplaires d'amélioration de l'environnement (programme LIFE), alerte et information sur l'environnement, éducation, protection civile et urgences écologiques.

Renseignements : Commission européenne, DG XI, unité B.2 (programme LIFE), tél. 02-296 95 52. Autres actions, tél. 02-296 95.14.

## Éducation

Programmes d'éducation (Socrates), de formation (Leonardo) et de jeunesse (Jeunesse pour l'Europe III), gérés par la Commission européenne. Procédures de participation : pour Socrates et Jeunesse pour l'Europe III, les établissements d'enseignement et les mouvements de jeunesse proposent des projets. Pour Leonardo, la sélection est faite par les administrations nationales puis par la Commission européenne.

Renseignements : Commission européenne, DG XII, tél. 02-299 11 11.

Socrates : Place Surlet de Chockier 15-17, 1000 Bruxelles, tél. 02-221 89 37

Leonardo : Cellule FSE, WTC 1, 4<sup>ème</sup> étage, Bld. E. Jacqmain 162, 1210 Bruxelles, tél. 02-207 75 16  
Jeunesse pour l'Europe : Bld. Adolphe Max 13-17, 1000 Bruxelles, tél. 02-219 09 06.

## Culture

Actions culturelles et audiovisuelles communautaires : programme MEDIA (cinéma, audiovisuel), plan d'action 16/9 (télévision haute définition), encouragement aux initiatives culturelles de rayonnement européen, mise en valeur du patrimoine ...

Renseignements : Commission européenne, DGX, MEDIA, tél. 02-295 84 06. Plan d'action 16/9, tél. 02-299 90 04. Programmes culturels, tél. 02-299 93 26. Action culturelle, tél. 02-299 94 19.

## Tourisme et coopération entre villes

Renseignements tourisme : Commission européenne, DG XXIII, tél. 02-295 50 43. Jumelage entre villes, tél. 02-295 26 85.

## Consommation

Politique européenne de protection du consommateur : soutien à des projets-pilotes, à des associations de consommateurs, etc.

Renseignements : Commission européenne, DG XXIV, fax : 02-296 32 79.

## Social et solidarité

Actions communautaires en faveur de l'emploi et de l'intégration sociale.

Renseignements sur les programmes de lutte contre la pauvreté, et en faveur des personnes âgées : Commission européenne, unité V.E.2, tél. 02-299 22 76. Intégration des personnes han-

dicapées, unité V.E.3, tél. 02-296 05 61. Lutte contre le racisme, intégration des immigrés et accueil des réfugiés, tél. 02-295 10 52. Dialogue social, tél. 02-295 93 33. Égalité des chances, tél. 02-294 74 26. Eures (emploi), tél. 02-295 50 90. Projets «emplois», tél. 02-295 60 10.

## Santé

Actions communautaires : santé et sécurité sur le lieu de travail, lutte contre la drogue, lutte contre le sida, prévention du cancer.

Renseignements : Commission européenne, DG V, direction F (santé et sécurité) à Luxembourg, tél. 00(352)43 01 32719.

## Sport

Programme Eurathlon : encadrement des subventions communautaires; soutien au sport pour les handicapés.

Renseignements : Eurathlon, tél. 02-295 66 59. Soutien aux handicapés, tél. 02-295 63 29.

## ACTIONS EXTÉRIEURES

Instruments communautaires d'assistance vis à vis des pays tiers. En particulier :

- convention de Lomé et Fonds européen de développement (FED) pour 70 pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique;

- programmes d'assistance technique PHARE (pays d'Europe centrale et orientale) et TACIS (pays de l'ancienne Union soviétique);

- protocole financier en faveur des pays tiers méditerranéens.

Les entreprises peuvent participer aux appels d'offres dans le cadre de ces programmes.

Renseignements : Lomé et FED, Commission européenne, tél. 02-299 98 52. Bureau d'information PHARE, tél. 02-299 14 00. Bureau d'information TACIS, tél. 02-295 25 85.

Aide à l'investissement (JOPP-Peco et JVP-Tacis), Commission européenne à Luxembourg, tél. 00(352)43 01 36599. Pour la Méditerranée, Commission européenne, DG I, direction H, tél. 02-299.23 34.

## Commerce

Promotion des investissements et des exportations européennes vers les pays tiers.

Renseignements : Commission européenne, DG I, direction C, tél. 02-295 70 90. Promotion des exportations vers le Japon, tél. 02-299 00 40.

## Humanitaire

Cofinancement d'opérations menées par des ONG humanitaires.

Renseignements : Commission européenne, Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO), tél. 02-295 44.00.

## BEI, la banque de l'Union

L'Union dispose d'un instrument de prêt : la Banque européenne d'investissement (BEI), institution financière de l'Union, dont le premier objectif est le développement des régions les moins favorisées. Les opérateurs -PME et autres- peuvent s'adresser directement à la BEI (prêts individuels) pour de grands projets d'intérêt européen. La BEI octroie aussi des lignes de crédits à des banques et intermédiaires financiers.

Renseignements : BEI, Luxembourg, tél. 00(352)43 791.

(1) "Aides et prêts de l'Union européenne", 35 ECU. Pour se le procurer : voir p. 19

ooo les spécimens d'oiseaux nés et élevés en captivité. Cela, les juges européens l'ont également affirmé dans un autre arrêt récent. Ils ont précisé que la directive avait pour seul but la protection du milieu naturel, tout en ajoutant que les Etats membres de l'Union européenne peuvent, dans leurs lois nationales, réglementer le commerce des oiseaux en captivité - à condition de ne pas entraver les échanges entre Etats membres.

## UN BUREAU POUR LES RISQUES D'ACCIDENTS MAJEURS

Pour tirer les leçons de tous les accidents industriels qui surviennent dans l'Union européenne et en faire profiter toute l'Europe des Quinze, la Commission a créé mi-février un Bureau pour les risques d'accidents majeurs, installé à Ispra, dans le nord de l'Italie. Le nouveau bureau fait partie du Centre commun de recherche, le «laboratoire» de l'Union européenne. Le Bureau analysera les accidents déjà signalés et diffusera ensuite toutes les informations disponibles auprès des autorités nationales comme du grand public. En outre, il gèrera un Centre communautaire de documentation sur les risques industriels. Une brochure décrit de façon plus détaillée le Bureau et ses activités. On peut l'obtenir en s'adressant au : Bureau pour les risques d'accidents majeurs (BRAM) TP 670 - I-21020 ISPRA (Va) Fax : 00.39 / 332-789.007 Tél. secrétariat : 00.39 / 332 - 785.485

# Quand l'Europe renoue avec l'Afrique du Sud

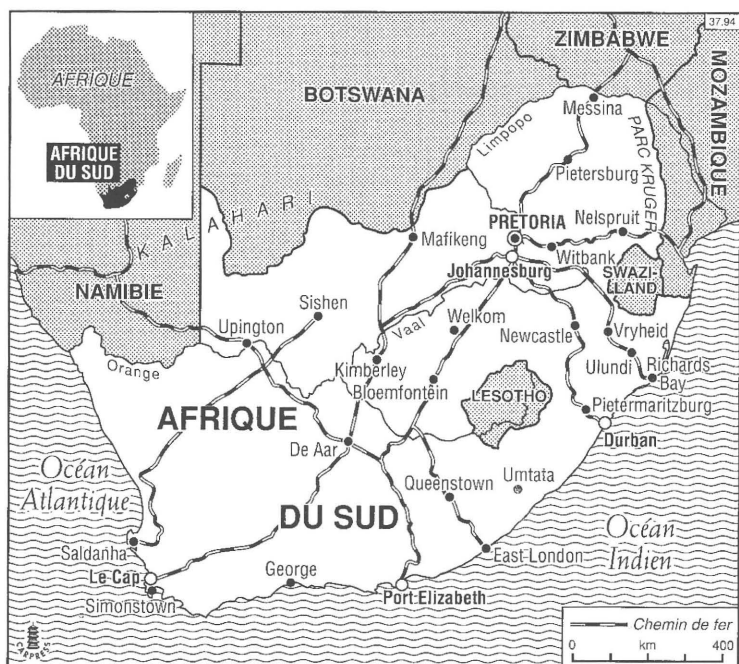
Depuis la victoire de l'ANC aux premières élections multiraciales d'avril 1994 en Afrique du Sud, les Quinze accordent une aide importante au gouvernement de Pretoria. Un accord de libre-échange est aussi en cours de discussion. Reportage au pays de Nelson Mandela.

Le bush, vaste étendue d'herbes et d'épineux à perte de vue, imprègne le village de Leokaneng d'une atmosphère de désolation. Nous sommes dans le nord de l'Afrique du Sud, à 60 kilomètres de Pietersburg, dans un de ces anciens bantoustans où les familles noires étaient parquées du temps de l'apartheid. L'élevage est la seule activité de Leokaneng. L'année dernière, à cause de la sécheresse, la plupart des bêtes sont mortes. Plus que jamais, les hommes sont obligés de s'exiler en ville pour chercher du travail. Et pourtant, en cette matinée chaude, les femmes habillées de robes multicolores et de colliers de grosses perles en plastique ont une bonne

raison d'entonner les chants traditionnels. Le village dispose enfin de robinets d'eau potable. Le projet financé par l'Union européenne - par l'intermédiaire du «Mvula trust» - s'inscrit dans le cadre du «Programme de reconstruction et de développement» (PRD) du gouvernement sud-africain, qui vise à sortir la majorité noire de l'incroyable pauvreté dans laquelle elle vit. L'approvisionnement en eau est une priorité en zone rurale. 8 millions de Sud-Africains, soit un habitant sur cinq, n'ont pas accès à l'eau potable. «Avant, nous devons acheter l'eau aux voisins qui avaient foré un puits chez eux», explique Jerry, professeur d'anglais à l'école de Leokaneng. Maintenant, les 2.325 villageois disposent de 21 robinets publics. «Les habitants ont contribué à 8 % du coût du projet. Ils ont installé eux-mêmes les conduites et ils assurent la maintenance du réseau», explique Sybille Roeh, une jeune Allemande élevée en Belgique, qui travaille comme experte à la délégation de l'Union européenne à Pretoria. Dans le passé, trop de projets ont échoué, faute de participation des bénéficiaires. Remotiver ces villageois, forcés à la passivité du temps de l'apartheid, prend du temps. Ainsi, la plupart «oublie» de payer la redevance mensuelle, de l'ordre de 50 FB, pour l'entretien du réseau. «Il faut beaucoup de patience mais il y a des changements, reconnaît Jerry. Comme ces potagers que les femmes ont aménagé depuis que l'eau est distribuée».

## Vers l'union douanière ?

Les défis du PRD sont immenses. L'Union européenne y contribue à hauteur de 625 millions d'ECU (23,5 milliards de FB) pour les cinq pro-







V. © HIRSCH

chaines années. Les Quinze sont les premiers bailleurs de fonds de la nouvelle Afrique du Sud. Mais l'aide n'est pas tout. Il faut le commerce. Or, le marché européen est essentiel pour ce pays : l'Union européenne est à la fois son principal client, son principal fournisseur et le principal investisseur étranger (notamment parce que les firmes américaines ont appliqué avec plus de rigueur l'embargo international, du temps de l'apartheid...).

Le gouvernement de Pretoria aurait souhaité obtenir les mêmes avantages commerciaux que ceux accordés aux pays de la Convention de Lomé, dont l'Afrique du sud deviendra membre le 1<sup>er</sup> janvier 1997. Les Quinze ont refusé. «*Les produits sud-africains auraient représenté une trop forte concurrence pour les autres pays de Lomé. De plus, accorder toutes les concessions tarifaires à l'Afrique du Sud tout en lui permettant de maintenir son régime protectionniste n'aurait pas été la meilleure façon d'aider son économie, qui a besoin de devenir plus compétitive*», explique Ervan Fouéré, chef de la délégation de l'Union européenne à Pretoria. La Commission européenne a donc proposé un accord de libre-échange réciproque : d'ici dix ans, tous les droits de douane seraient supprimés pour environ 90 % des produits. La France et les pays du sud de l'Europe craignent toutefois la concurrence du vin (très apprécié en Europe) et de certains produits agricoles sud-africains. «*Mais nous espérons aboutir à un accord équilibré, qui devrait entrer en vigueur dès l'année prochaine*», poursuit M. Fouéré. L'Afrique du Sud devra aussi faire un effort pour diversifier ses exportations : actuellement, l'or, le diamant, le charbon et les autres

matières premières représentent 52 % de ses ventes à l'Europe.

L'Union européenne attend aussi du pays de Mandela qu'il joue un rôle moteur pour toute l'Afrique. Mais le défi lancé par Nelson Mandela - redistribuer les revenus, grâce à la croissance économique, en faveur des 31 millions de Noirs qui gagnent, en moyenne, 16 fois moins que les 5 millions de Blancs - est loin d'être gagné d'avance.

Valérie Hirsch

## Des gendarmes belges chez Mandela

La police sud-africaine est malade. Mal considérée et mal payée, corrompue, elle apparaît impuissante face à l'explosion de criminalité qui fait de l'Afrique du Sud un des pays les plus violents du monde. Aussi, la Belgique a décidé de contribuer, notamment par l'envoi de gendarmes, à la réforme de la police sud-africaine : un budget de 164 millions de FB est prévu sur cinq ans. Ce projet s'inscrit dans l'enveloppe de 450 millions de FB accordée par la Belgique au Programme de reconstruction et de développement (PRD) du gouvernement sud-africain : les autres volets concernent la santé, l'éducation et le soutien à des organisations non-gouvernementales.

La présence belge est loin d'être négligeable en Afrique du Sud : 25 à 35.000 Belges - en majorité néerlandophones - vivent au pays de Mandela. Ils sont venus en vagues successives depuis les années 30 et la plupart s'est intégrée à la société sud-africaine. Les échanges commerciaux sont importants : la Belgique est le sixième client de l'Afrique du Sud et le troisième au sein de l'Union européenne. Nous importons surtout de l'or, du charbon et d'autres produits minéraux ou végétaux. Par contre, la Belgique n'est que le 11<sup>e</sup> fournisseur de l'Afrique du Sud. Les ventes (produits chimiques, machines, diamants) ont toutefois connu une augmentation de plus de 30 % en 1994 et 1995.



© EC

par Emma Bonino,

membre de la  
Commission européenne

## Pas de monnaie unique sans les consommateurs

**S**ans les consommateurs, il n'y aura jamais de monnaie unique. Nous devons en tirer les conséquences : la monnaie unique ne pourra exister que si les consommateurs l'acceptent. Elle sera pour chacun la traduction physique, concrète de son appartenance à l'Union européenne.

Le premier jour de l'Union monétaire, c'est dans moins de trois ans. Ce jour-là, les taux de change seront définitivement fixés. Deux ou trois ans plus tard seront introduits les pièces et les billets en EUROS.

Je voudrais mettre l'accent sur deux étapes très importantes pour les consommateurs.

### 1<sup>ère</sup> étape : convaincre les consommateurs

Nos concitoyens devront être convaincus de la nécessité et de l'intérêt du changement de monnaie. Bien sûr, celui qui voyage voit l'intérêt immédiat de cette mesure. Mais les autres consommateurs ? Ma mère, par exemple, ne va jamais à l'étranger et ne fait pas de transactions internationales : comment vais-je la convaincre de l'utilité de cette nouvelle monnaie ? Actuellement, l'unité monétaire de base en Italie est la lire. Demain ce sera l'EURO, qui vaut aujourd'hui environ 2000 liras (sous le nom d'«écu» ; 1 ECU = 39 FB - NDLR). Il faudra donc se mettre à l'arithmétique.

Pour le consommateur «sédentaire», les avantages de la monnaie unique sont du ressort macro-économique. Pour en citer quelques-uns : transparence des prix, abolition du risque de change, diminution des coûts de l'intermédiation financière, une monnaie plus stable par rapport aux autres devises internationales, moins d'inflation.

En fait, même le consommateur qui ne voyage pas est affecté par les surcoûts de l'absence d'Union économique et monétaire : il achète en effet des biens et services qui, eux, voyagent et subissent donc les problèmes rencontrés par le voyageur européen. Toutefois, ce seront d'abord les difficultés pratiques qui toucheront les consommateurs. Par exemple : comment appellera-t-on les décimaux de l'EURO ? Plusieurs

pays européens, dont le mien, ne connaissent pas les décimaux, ou les centimes, dans leur devise nationale. Aussi l'introduction des décimaux demande des explications. Surtout, il s'agit de toute urgence d'en connaître le nom.

### 2<sup>ème</sup> étape : préparer l'introduction de l'EURO

La deuxième étape est à la fois plus simple et plus difficile. Il faut bien préparer l'introduction de l'EURO. Bien sûr, beaucoup de travail reste nécessaire dans le domaine technique, juridique, comptable ; mais le vrai problème, c'est la préparation des consommateurs. A Bruxelles, je rencontre des gens qui vivent tous les jours les francs belges. Cependant, pour apprécier un prix, ils font encore la conversion dans leur monnaie d'origine : ils ont donc besoin de revenir à la monnaie dans laquelle ils ont été éduqués. La monnaie d'éducation constitue le grand défi de l'introduction de l'EURO. Le passage aux nouveaux francs en France en 1960 a montré la difficulté d'introduire de nouvelles unités monétaires : combien de Français se réfèrent encore aux francs d'avant 1960 ? En revanche, la décimalisation de 1971 au Royaume-Uni est peut-être pour nous un modèle. Après une préparation extrêmement soignée de plus de cinq ans, on a pu limiter la circulation simultanée des deux monnaies à seulement cinq jours. A cette fin, on a mobilisé des moyens considérables dans les domaines de l'information, de la formation et de l'éducation.

Nous devons réussir l'introduction de la nouvelle monnaie au niveau du consommateur. La préparation doit commencer maintenant. Nous devons comprendre les réticences et y apporter des réponses appropriées. Nous devons trouver des solutions pratiques concrètes aux problèmes posés.

Il faut un message clair et focalisé sur les «techniques» de l'introduction de l'EURO et non pas sur des prises de positions, politiques ou émotionnelles, concernant par exemple le respect des critères de Maastricht.

## décisions

### Oui aux aides d'Etat jusqu'à 100 000 ECU

Désormais, les Quinze ne doivent plus signaler à la Commission européenne les aides d'Etat ne dépassant pas 100 000 ECU (1 ECU = 39 FB) pour une même entreprise sur une période de trois ans. Ce seuil de 100 000 ECU, décidé par la Commission le 24 janvier 1996, englobe tous les types d'aide. Auparavant, il existait deux seuils de 50 000 ECU chacun, l'un portant sur les investissements et l'autre sur les autres dépenses - recherche, formation, emploi et environnement notamment. Autre innovation : une entreprise pourra cumuler sans restriction une de ces aides de faible importance avec un autre soutien autorisé pour le même projet par la Commission. Cette dernière estime que de telles aides ont un effet purement local et qu'elles ne peuvent pas affecter la concurrence à l'échelle européenne : cela ne vaut donc pas la peine de les contrôler. Toutefois, deux types d'aides se trouvent exclues du nouveau système : d'une part, les soutiens à l'exportation, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'Union européenne, et d'autre part les aides dans

certains secteurs soumis à des règles spéciales - charbon, acier, transports, construction navale, agriculture et pêche. □

### Accords de licence plus simples

A partir du 1er avril 1996, les transferts de technologie deviendront plus faciles dans le marché unique grâce à l'entrée en vigueur d'un nouveau règlement sur les accords de licence, adopté le 31 janvier 1996 par la Commission européenne. Le nouveau règlement remplace deux textes ayant trait, l'un aux licences de brevet et l'autre aux licences de savoir-faire, tout en assouplissant l'application des règles de concurrence à ces deux types d'accords. D'abord le nouveau règlement blanchit automatiquement tous les accords de licence prévoyant des restrictions territoriales entre parties ou entre licenciés ; les entreprises ne doivent donc plus signaler les accords en cause à la Commission européenne. Ensuite les parties à ce genre d'accords peuvent y insérer sans danger certaines clauses, mentionnées dans le règlement, comme l'obligation de fabriquer et vendre au mieux le produit sous licence.

En revanche, le règlement contient une «liste noire» de clauses dont la présence dans un accord enlève d'office le bénéfice des avantages du nouveau règlement. La Commission européenne peut également retirer le bénéfice de ces avantages à des entreprises qui ont plus de 40 % du marché dans le secteur en cause. □

### Concurrence pour le téléphone mobile

Depuis la mi-février 1996, le téléphone mobile et les autres communications mobiles et personnelles se trouvent complètement ouverts à la concurrence, ce qui devrait améliorer le choix et faire baisser les prix pour les utilisateurs. Tel est l'effet d'une directive adoptée par la Commission européenne le 16 janvier 1996 après plusieurs mois de consultations. Le nouveau texte complète l'action menée au cas par cas par la Commission au cours de l'année écoulée pour amener les gouvernements à ouvrir équitablement le GSM à d'autres que les compagnies traditionnelles. La directive oblige les Quinze à accorder des licences sans discrimination non seulement pour le GSM



- téléphone mobile entièrement électronique - mais aussi pour les «Télépoints» accessibles au public et pour le DECT - téléphone sans fil utilisable dans un rayon limité. Quant au téléphone mobile numérique de type DCS 1800, les Quinze ont jusqu'au 1er janvier 1998 pour se mettre en règle. Dès la mi-février, les autorités nationales devaient supprimer toutes les restrictions à l'utilisation des infrastructures et à l'interconnexion entre les réseaux mobiles - et entre ceux-ci et les réseaux fixes. D'autre part les compagnies de télécom offrant l'une des trois fréquences - GSM, DECT ou DCS 1800 - ont désormais le droit d'étendre leurs services aux deux autres. □

### en bref

• **44 projets de recherche agricole** vont recevoir autant de millions d'ECU du budget communautaire dans le cadre du programme FAIR. La Commission européenne a annoncé le 16 janvier 1996 leur sélection au titre de l'année 1995. La plupart des projets retenus ont trait à l'environnement, à la santé des animaux et des végétaux, ainsi qu'à la gestion des forêts.

• **Les entreprises des Quinze** auront bientôt libre accès au transport fluvial de marchandises ou de personnes entre Etats membres de l'Union européenne ou en transit à travers le territoire d'un Etat membre. Le Conseil de l'Union a approuvé le 30 janvier 1996 un règlement en ce sens, qui doit encore passer devant le Parlement européen. Ce règlement remplacera notamment des accords entre l'Allemagne et les Pays-Bas d'une part et l'Autriche d'autre part, conclus avant l'adhésion de ce dernier pays.

## initiatives

### Pacte de confiance pour l'emploi

«S'unir dans la conclusion d'un Pacte européen de confiance pour l'emploi». C'est ce qu'a proposé le Président de la Commission européenne, Jacques Santer, à «l'ensemble des forces politiques, économiques et sociales» de l'Union européenne, dans un discours prononcé devant le Parlement européen le 31 janvier 1996. M. Santer a annoncé deux ini-

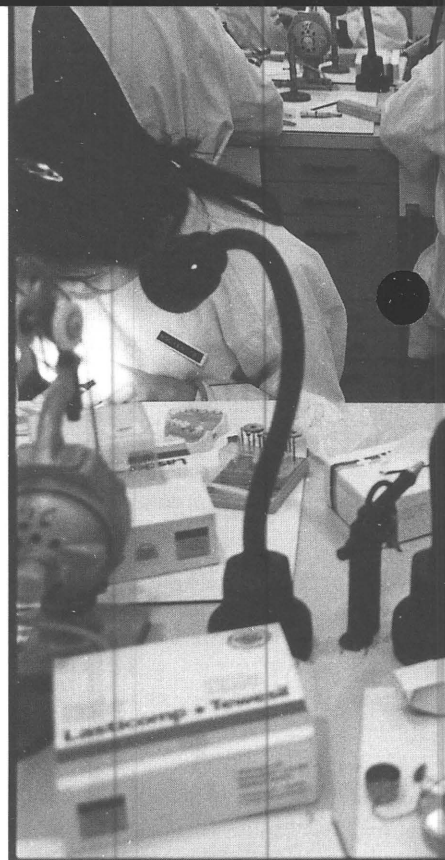
tiatives : une table ronde des partenaires sociaux européens sur l'emploi pour le mois de mai et un tour des capitales des Quinze qu'il entreprendra lui-même pour tenter de coordonner les mesures nationales. D'autre part, la Commission proposera de dégager un milliard d'ECU supplémentaires pour les réseaux transeuropéens - transports, télécommunications et énergie - et environ 700 millions d'ECU pour la recherche. Enfin, M. Santer a insisté sur la nécessité de «maintenir le cap» : les politiques de préparation de la monnaie unique «ne sont pas opposées à l'emploi», comme le montrent les exemples de l'Irlande et de la Suède, où la baisse des déficits publics n'empêche pas la croissance de l'emploi.

### Défendre les industries de défense

Maintenir dans l'Union européenne une industrie de défense compétitive en appliquant à ce secteur quelques règles communautaires essentielles : voilà l'objectif d'une communication adoptée par la Commission européenne le 25 janvier. Ce secteur, resté pour l'essentiel en-dehors du marché unique, représentait en 1992 entre 2 et 3 % de la production industrielle européenne ; il a perdu 37 % de ses emplois entre 1984 et 1992. Les échanges entre pays de l'Union restent minimes et 75 % des importations proviennent des Etats-Unis. La Commission propose d'appliquer les règles européennes sur les marchés publics, de coordonner la recherche et la normalisation civiles et militaires et de contrôler les subventions nationales. □

## en bref

• Tous les problèmes juridiques, administratifs et pratiques rencontrés par les **Européens qui veulent travailler et s'établir dans un autre pays de l'Union** : un groupe de travail à haut niveau va les recenser et les analyser pour présenter un rapport à la fin de l'année. La création de ce groupe, présidé par Mme Simone Veil, ancienne Présidente du Parlement européen, a été décidée par la Commission européenne le 24 janvier 1996.

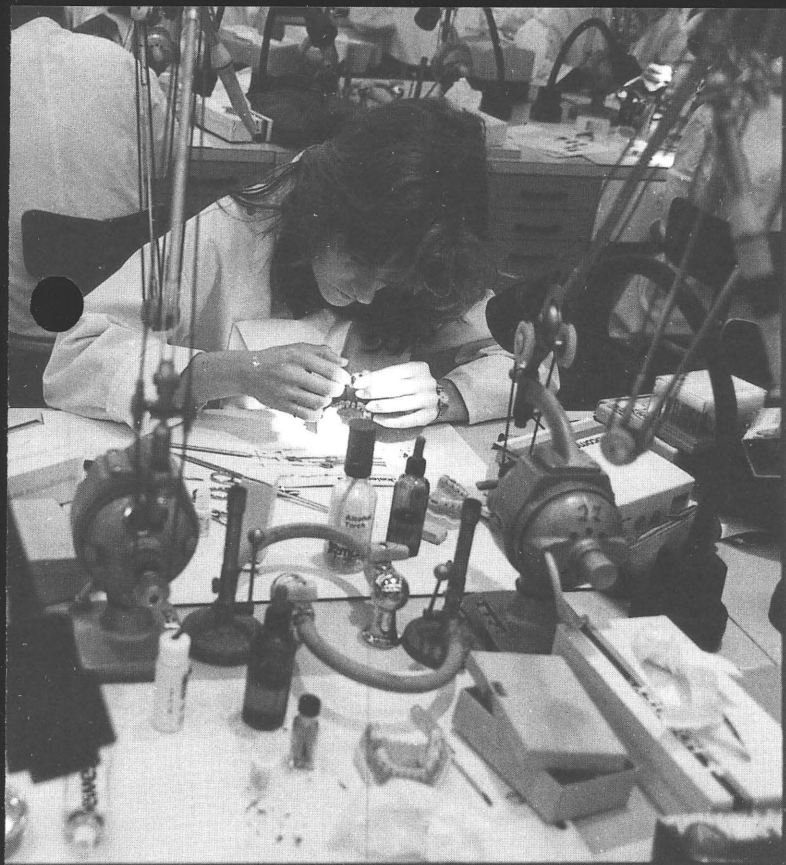


© EC

### Pour faciliter la libre circulation des préretraités et des chômeurs dans l'Union européenne, la Commission a proposé le 30 janvier 1996 deux modifications à la réglementation communautaire sur la sécurité sociale. Actuellement, le manque de coordination entre lois nationales prive de nombreux préretraités et chômeurs de leurs droits s'ils changent de pays de résidence.

• La Commission européenne a proposé aux Quinze et au Parlement européen, le 31 janvier 1996, de **stimuler la recherche dans cinq domaines-clés** : l'aéronautique, le logiciel éducatif multimédia, la «voiture propre», l'intermodalité des transports et enfin les technologies «écologiques» centrées sur l'eau et la sûreté nucléaire. La Commission voudrait voir consacrer 700 millions d'ECU à ces secteurs où travaillent de nombreuses PME dans l'Union européenne.

• Après dix mois de fonctionnement, de novembre 1994 à septembre 1995, le **réseau européen pour l'emploi EURES** a permis de placer 5 500 personnes, selon un rapport adopté par la Commission européenne le 29 janvier 1996. EURES fonctionne grâce à la coopération entre la Commission, les services nationaux pour l'emploi et, dans les régions frontalières, les partenaires sociaux.



## pme

### Une définition commune pour les PME européennes

**Plus de confusion** quant à la définition des petites et moyennes entreprises européennes (PME) au niveau communautaire et au niveau national : dans une recommandation adoptée le 7 février 1996, la Commission européenne propose, pour la première fois, une définition commune et cohérente de la PME en se fondant sur la combinaison des critères suivants : nombre de salariés, chiffre d'affaires, total du bilan et indépendance.

**Selon la nouvelle définition**, une entreprise est considérée comme «moyenne» si elle a plus de 50 et moins de 250 salariés ainsi qu'un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 27 millions d'ECU. Pour être considérée comme «petite», une entreprise doit avoir moins de 50 salariés et un chiffre d'affaires annuel ne dépassant pas 7 millions d'ECU ou un total du bilan annuel ne dépassant pas 5 millions d'ECU. Seront considérées comme «très petites» les entreprises ayant moins de 10 salariés. Autre critère fondamental pour qu'une entreprise puisse être considérée comme une entreprise «moyenne» ou «petite» : son indépendance. Ce qui signifie qu'elle ne peut être détenue à 25 % ou plus par une grande entreprise ou conjointement par plusieurs grandes entreprises.

Cette recommandation procure un cadre global dans lequel l'ensemble des mesures en faveur des PME peut désormais se situer. □

### Med-Interprise Egypte : au Caire, du 14 au 16 mai 1996

Dans le cadre du programme de coopération économique euro-méditerranéen Med-Invest, l'Egypte accueillera au Caire, du 14 au 16 mai 1996, une manifestation Med-Interprise. Celle-ci a pour objectif de favoriser des partenariats à long terme entre les entreprises de l'Union européenne et celles du pourtour méditerranéen et de la péninsule arabe dans le secteur des technologies de l'information. Les profils et les demandes de coopération de quelque 60 entreprises égyptiennes seront présentés sur une disquette, distribuée à partir de mars 1996.

Par ailleurs, les profils et demandes de coopération seront également disponibles via Internet qui, de plus, enregistrera les demandes de rendez-vous avec les entreprises égyptiennes. Parallèlement à cette manifestation Med-Interprise Egypte, les entreprises européennes et celles de la région auront la possibilité de présenter leurs produits dans le cadre d'une exposition prévue à cet effet. En marge de cette manifestation, un séminaire d'une journée traitera des différents aspects des technologies de l'information, y compris une présentation du programme communautaire Esprit, qui

soutient la recherche dans ce secteur.

(Pour renseignements : European Egyptian Association for Economic Development - P.O.Box 385 - 11511 Attaba-Cairo - Egypte - Tél. : 00.202 / 341-3662 - Fax : 00.202 / 341-3663). □

### CCOPME-Interprise Hongrie : à Budapest, les 30 et 31 mai 1996

La première manifestation Interprise financée dans le cadre du programme européen PHARE/COOPME aura lieu à Budapest, les 30 et 31 mai 1996. En encourageant la signature d'accords de coopération entre PME de l'Union européenne et d'Europe centrale et orientale, cette manifestation a pour objectif de développer les PME du secteur privé en Hongrie, en République tchèque et en Slovaquie. Elle intéresse le secteur «fabrication métalliques» : notamment fonderie, façonnage du métal primaire, machines-outils, fabrication de structures d'acier et de profilés. Un catalogue présentera les profils et demandes de coopération de quelque 60 sociétés spécialisées en Hongrie et dans les républiques tchèque et slovaque. La coopération souhaitée porte sur les domaines commercial, financier et technique, ainsi que sur la création d'entreprises communes et le transfert de savoir-faire. (Pour renseignements : Euro-Info-Correspondence Centre Budapest - Dorothy U.4 - H-1051 Budapest - Hongrie - Fax : 00.36 / 1-118.61.98). □

## vu de l'extérieur

### Demande d'adhésion de Prague

La République tchèque a présenté le 23 janvier 1996 sa demande d'adhésion officielle à l'Union européenne. Le gouvernement de Prague avait décidé en décembre 1995 le principe d'une candidature en bonne et due forme. La République tchèque devient ainsi le neuvième ex-«pays de l'Est» à entamer le processus officiel d'adhésion. Au cours des deux dernières années, la Hongrie, la Pologne, la Slovaquie, la Roumanie, la Bulgarie et les trois pays baltes - Estonie, Lettonie et Lituanie - ont déjà effectué cette démarche. □



Chaque mois,  
des citoyens résidant  
en Belgique racontent  
à Eurinfo l'Europe  
telle qu'ils la voient.

Textes: Xavier Deutsch  
Photos: Marina Cox

P A R L E Z - N O U S D ' E U R O P E



**Aucune distance en Belgique n'est plus grande que celle qui sépare la Gaume de la digue d'Ostende. Jean-Louis, Danielle et leurs deux petites filles ont pourtant fait le trajet depuis le Sud-Luxembourg pour prendre l'air à la Côte. Et quand les parents parlent d'Europe, les filles jouent à rire avec le peuple des mouettes.**

*« Nous nous occupons d'un centre de vacances pour jeunes en province de Luxembourg, non loin de la frontière française, et des enfants de plusieurs nationalités se rencontrent sans aucune difficulté. Le pluriculturel, pour eux, c'est une réalité. Ils rencontrent plusieurs cultures dans les écoles, parlent plusieurs langues, et ça se passe très bien. Cet enrichissement culturel et social est inéluctable, ça me paraît débile de penser le contraire.*

*Maintenant tout n'est pas parfait. On avance très fort du point de vue économique, et même dans le secteur de la culture. Vis-à-vis de la culture, visiblement, un effort de solidarité est fait au niveau européen. Mais du point de vue social il n'y a pas encore grand'chose qui se concrétise. Cela provoque un problème de dumping social entre pays européens, parce que les décideurs n'ont pas le souci d'harmoniser autant le social que l'économie.*

*Maintenant cette construction européenne manque de clarté, d'explication, et cette mauvaise connaissance cause un rejet, puis un préjudice. Les technocrates devraient se plier à un véritable effort pédagogique. Sans l'Europe on irait vers le chaos, et il faut que les gens s'en rendent compte, et soient associés à cette construction qui se réalise pour le moment un peu trop loin de leurs préoccupations. L'Europe harmonieuse, tolérante, pacifique est à ce prix. »*

**SAVIEZ-VOUS QUE ...** la Commission européenne s'associe aux efforts destinés à simplifier les législations européenne et nationales. La législation proposée par l'Europe est à la fois moins importante et moins complexe que celle des autorités nationales. Ainsi, en 1994, la Commission a présenté 13 propositions de normes techniques concernant certains produits. Celles-ci représentaient 200 pages, contre les 20.000 pages qui représentaient, dans les mêmes domaines, les 442 propositions nationales.



« **H**onnêtement je ne me sens pas très concernée. Vous serez déçus. Bon, j'ai un sentiment plutôt positif, mais tout cela me paraît si éloigné. Vraiment plusieurs choses me rendent sceptique. Tenez, cette histoire de monnaie, ça n'est pas très sérieux. Ça change de nom, personne ne sait où ça nous mène, les dates et les délais sont tout le temps modifiés, on a vraiment l'impression qu'ils improvisent, qu'ils ne sont pas très sûrs de ce qu'ils font.

Autre chose : au début quelques pays s'étaient unis, d'accord, très bien. Mais ça devient gigantesque, de plus en plus de pays se rallient à cette grande Europe qui va devenir ingérable. Ça s'étend beaucoup trop, des populations terriblement différentes veulent adhérer à l'Union, mais ça devient totalement gigantesque, on est très loin de ce petit noyau Europe du début. Je pense que ça part d'un bon sentiment, mais ce n'est pas réaliste, j'ai l'impression qu'on plonge dans l'inconnu, ça m'inquiète. Alors je pense qu'il faudrait réaliser l'Union, d'accord, pour mettre en place une force économique commune, mais qu'il faut préserver les pays, les cultures nationales. En fait, pour vous dire franchement, je ne vois pas très bien où ils veulent en venir. Ça me ferait plaisir qu'on m'explique. Est-ce que c'est trop demander ? »

Anne, sur la digue d'Ostende, reprend des couleurs avant de se replonger dans ses études.

A quoi ressemble l'Europe, vue d'un matin d'hiver ?

De la Côte, on ne voit pas l'Angleterre.

**SAVIEZ-VOUS QUE** ... pour la période 1994-1999 les fonds structurels sont dotés de 141 milliards d'ECU, soit un tiers du budget total de l'Union. Ces fonds, qui visent au développement des régions en retard, à l'aide aux chômeurs de longue durée, à l'insertion socio-professionnelle des jeunes, ou encore à la modernisation des structures agricoles, sont l'instrument privilégié de la solidarité européenne. Ces sommes viennent compléter les efforts des Etats, des régions et des investisseurs privés.

## L'Europe des citoyens sur les rails

Quelques 300 organisations européennes venant de pays et horizons sociaux très divers ont, au cours de deux auditions publiques, exprimé devant le Parlement européen leurs revendications et priorités pour une révision «citoyenne» des traités de l'Union européenne.

Le défi est de taille: réinventer la démocratie, faire de l'Europe une Europe des citoyens, au sein de laquelle ils seront autant informés qu'écoutés. S'il est urgent de rétablir leur confiance dans les institutions européennes, il faut aussi intéresser les citoyens à une Europe dont la raison d'être est insuffisamment expliquée et comprise. Le Traité de Maastricht, mal accueilli parce que négocié en secret et rédigé de façon «indigeste», illustre ce déficit démocratique. Les deux auditions publiques organisées en octobre 1995 et en février 1996 par le Parlement européen, et plus précisément sa commission institutionnelle, ont mis en évidence la volonté d'une révision «citoyenne» des traités de l'Union européenne. Pour notre compatriote Raymonde Dury, députée européenne (PSE) et co-rapporteur du Parlement européen pour la prochaine Conférence intergouvernementale, «il faut créer ou inventer un nouvel espace public européen». Car, derrière un débat qui se veut surtout institutionnel, l'enjeu de la Conférence intergouvernementale est celui de l'avenir de l'Europe, d'un projet européen. D'où l'importance d'un dialogue entre les représentants des citoyens et les institutions. L'invitation du Parlement européen a reçu un large écho. Quelques 300 organisations et associations - dont un grand nombre d'origine belge ou basées en Belgique - ont ainsi pu exprimer leurs priorités comme leurs revendications. Exercice parfois fastidieux, faisait remarquer Raymonde Dury. Et de préciser qu'il faudra considérer ces revendications comme un tout et non secteur par secteur. Culture, politique économique, services publics, tourisme, politique régionale, agricole, de développement, de sécurité, des consommateurs; et cette liste des domaines d'activités de toutes les organisations venues à Bruxelles n'est pas exhaustive.

Au premier rang des nombreuses demandes formulées, l'on retrouve une plus grande ouverture et transparence des structures de l'Union européenne, une simplification des procédures de décision, la définition d'une citoyenneté européenne consacrant des droits fondamentaux. Nombreuses sont les organisations ou associations réclamant un traitement ou des droits spécifiques dans le Traité révisé: droit d'association, droits des enfants, des jeunes, des minorités, droit



des services d'intérêt général (services publics). Les principes d'autonomie locale, de cohésion territoriale, d'identité et de tolérance culturelle sont aussi à inscrire dans le traité révisé.

### La culture à l'honneur

Plusieurs organisations actives dans le domaine de la culture souhaitent un renforcement des compétences du Parlement européen. En matière d'éducation, la dimension européenne doit être développée, que ce soit par l'apprentissage des langues, par des échanges entre jeunes européens et surtout par l'information. Ainsi, l'Association européenne des enseignants estime nécessaire une étude du contenu et de la présentation de l'information sur l'Europe destinée aux élèves et aux étudiants. Autre proposition, émanant de l'Office commun de formation européenne, l'apprentissage de l'histoire de la construction européenne et du fonctionnement de ses institutions. Pour que, faisait remarquer Pierre Menguy, son représentant, l'on n'entende plus parler du Parlement européen de Bruxelles, de Luxembourg et de Strasbourg. Comme s'il y en avait trois... Le Forum Jeunesse de l'Union européenne a, pour sa part, plaidé en faveur d'un grand projet éducatif visant l'apprentissage de la citoyenneté européenne. La promotion de la lecture doit aussi être encouragée. Ainsi, les associations européennes de bibliothèques et centres d'information et de documentation souhaitent la création d'un réseau de points d'information sur l'Europe dans toutes les bibliothèques publiques. Rappelons qu'à l'initiati-





GEYSKENS DRIES © FOTO KLUB SAB

ve du Bureau belge de la Commission, quelque 400 bibliothèques publiques en Belgique assument déjà ce rôle.

L'importance de la diversité linguistique a été à maintes fois soulignée. Face aux défis linguistiques posés par l'élargissement de l'Union européenne, différentes propositions ont été avancées. Ainsi, André Martin (Association Travail-Amitié-Culture-Belgique) s'est fait l'avocat d'une langue neutre, l'Espéranto, comme deuxième langue à côté de la langue maternelle. Jean-Marie Staelens (Vlaamse Culturele Koepel) a quant à lui démontré l'importance de préserver le néerlandais comme langue officielle et de travail, dans un monde où les autoroutes de l'information comme la langue anglaise gagnent du terrain. Enfin, Donall O'Riagain, au nom du Bureau européen pour les langues moins répandues (minoritaires, régionales ou minorisées) a évoqué la nécessité d'une planification linguistique et de la préparation d'un avant-projet de loi sur une politique linguistique européenne.

Plusieurs organisations ont souligné la nécessité de mieux évaluer les répercussions des politiques communautaires sur les régions et les villes. Elles ont demandé d'inscrire dans le traité la notion de collectivité territoriale, d'élever le statut du Comité des régions - dont les membres seraient nommés par les institutions régionales et locales - au rang d'institution à part entière. Même revendication quant à la reconnaissance de la dimension urbaine et de la création d'une commission du Parlement européen sur les affaires urbaines.

### Des citoyens informés autant qu'engagés

L'information et la consultation des citoyens pendant toute la négociation du nouveau traité seront encouragées. Raymonde Dury s'est engagée à obtenir du Conseil des ministres de fixer à cet effet des «rendez-vous». La députée européenne a toutefois souligné l'importance des rencontres avec les parlements nationaux, à l'instar de l'audition publique organisée par la commission d'avis sur les questions européennes du Parlement belge.

L'engagement, la participation de chacun au débat qui s'est ouvert sur la révision des traités doivent être encouragés. Il faut que les institutions européennes créent des conditions favorables - notamment au niveau de l'accès aux documents. Les associations et organisations peuvent aussi rassembler leurs efforts pour élargir le débat public. Tel est l'objectif des Conférences Inter-citoyennes, réunissant depuis peu une dizaine de partenaires d'origines diverses au sein d'un réseau européen. Pour ce faire, elles utilisent ce label commun dans les manifestations qu'elles organisent, et disposeront bientôt d'une cartographie identifiant toutes les initiatives «citoyennes» prises au niveau européen.

### Un citoyen européen à l'écoute

Belge, allemand, ou peut-être hollandais? Non, Hugo L. se déclare tout simplement européen. Il croit fermement à la démocratie directe. Il a écouté pendant deux journées les organisations de terrain exprimer leurs revendications souvent sectorielles. Ce qui l'a surtout séduit est sa rencontre avec les toutes jeunes Conférences Inter Citoyennes, dont l'objectif est de promouvoir un débat public sur l'avenir de l'Europe au sein d'un réseau européen d'organisations partenaires. Et d'affirmer qu'elles seront le «parapluie» des mouvements civiques. Hugo L. estime qu'une Constitution européenne devra garantir les droits pour une démocratie participative. L'Europe des citoyens pourra ainsi devenir une réalité au même titre que l'Europe des institutions.

Pages rédigées par le Bureau pour la Belgique du Parlement Européen

**Pour tout contact ou information complémentaire, n'hésitez pas à appeler**

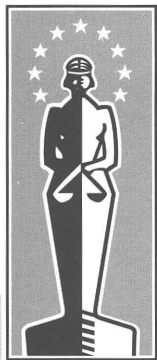
le Parlement européen/Bureau pour la Belgique  
Rue Belliard, 97-113 - 1047 BRUXELLES  
Tél. 02/284 20 05 - Fax 02/230 75 55



© Thema - A. de Liedekerke

## Droit au chômage sans condition de résidence

**Un Etat membre de l'Union européenne n'a pas le droit de refuser l'allocation de chômage à une personne qui s'est inscrite à l'office de l'emploi et qui se soumet à son contrôle, sous prétexte que cette personne vit dans un autre pays membre. Voilà ce que la Cour de justice européenne a affirmé début février, en donnant ainsi raison à une Belge vivant en Allemagne.**



F. Point

### EURODROIT à votre service

Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adresser à

**EURODROIT**  
rue Archimède 73  
1000 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous

Une personne, de nationalité belge, a travaillé pendant dix ans - de 1981 à 1991 - pour les Forces armées belges en Allemagne. Etant fonctionnaire, elle devait avoir son domicile légal en Belgique, en l'occurrence dans la province de Liège; elle a touché ces allocations du 22 avril au 30 juin 1991. Elle a été réembauchée à temps partiel par les Forces armées belges en Allemagne à partir du 1er juillet 1991.

Mais en novembre 1991, l'inspecteur régional de l'Office national belge pour l'emploi (ONEM) a demandé à cette personne de rembourser les allocations de chômage perçues six mois plus tôt parce qu'elle n'avait pas sa résidence réelle en Belgique. L'ex-chômeuse s'est adressée au tribunal du travail à Liège, qui lui

a donné raison en février 1993. Mais l'ONEM a fait appel devant la Cour du travail de Liège, qui s'est tournée vers la Cour européenne pour clarifier la situation.

Les juges européens ont d'abord rappelé la réglementation européenne sur la sécurité sociale: un salarié autre que frontalier, qui est en chômage complet «et qui demeure à la disposition des services de l'emploi sur le territoire de l'Etat compétent (ici la Belgique) bénéficie des prestations selon la législation de cet Etat, comme s'il résidait sur son territoire». Les juges ont ajouté que les conditions de disponibilité imposées au chômeur ne doivent pas «avoir pour effet, direct ou indirect» de l'obliger à déménager.

# au jour le jour

4 février 1996

**Télévision:** le Parlement européen se prononce en faveur de l'installation sur tous les téléviseurs d'un système électronique, la «puce anti-violence», permettant aux téléspectateurs de filtrer les programmes.

15 février 1996

**Justice:** dans une résolution, le Parlement européen regrette que la Belgique, qui a refusé d'extrader vers l'Espagne deux Basques soupçonnés d'appartenir à l'ETA, remette ainsi en cause «la coordination et la coopération dans la lutte contre le terrorisme».

**Grèce/Turquie:** le Parlement

européen condamne à une écrasante majorité la Turquie dans le différend qui l'oppose à la Grèce en mer Egée.

19 février 1996

**Burundi:** une nouvelle radio indépendante est mise en place afin de contrecarrer les médias de la haine. Baptisée Radio Amwizero (espoir), elle a reçu un premier financement de 500.000 dollars de la Commission européenne.

22 février 1996

**Concurrence:** la Commission européenne juge contraires aux règles européennes de la concurrence les

aides belges («plan Maribel») aux entreprises exportatrices.

25 février 1995

**Ex-Yougoslavie:** n'ayant pas réussi à faire accepter son plan de partage de la ville croato-musulmane de Mostar, Hans Koschnick démissionne de ses fonctions d'administrateur de l'Union européenne dans cette ville.

26 février 1996

**Afrique:** à l'initiative de la Belgique, l'Union européenne nomme le diplomate italien Aldo Ajello en tant qu'envoyé spécial pour la région des Grands Lacs. **Méditerranée:** après la Tunisie et

Israël, le Maroc est le troisième pays du pourtour méditerranéen à signer un accord d'association avec l'Union européenne.

1er et 2 mars 1996

**UE/Asie:** la Thaïlande accueille la première réunion Asie-Europe (ASEM) à Bangkok. Elle rassemble 25 chefs d'Etat et de gouvernement d'Asie et d'Europe ainsi que la Commission européenne. Aujourd'hui, l'Union a davantage d'échanges avec l'Asie qu'avec les Etats-Unis.

3 mars 1996

**Espagne:** la droite, menée par José Maria Aznar, remporte les élections législatives.

## publications

### Gratuites

Les publications suivantes peuvent être obtenues au Bureau en Belgique de la C.E., rue Archimède 73, 1000 Bruxelles, sauf si une autre adresse est indiquée :

• «10 questions sur l'Union européenne et le commerce mondial», Commission européenne, 10 p. (dépliant).

• «Directory of STRIDE projects», Commission européenne (DG XII et DG XVI), 1104 p., avec CD-ROM incluant les bases de données. N° de catalogue: CG-NA-16201-EN-C. STRIDE est l'abréviation de Science and Technology for Regional Innovation and Development in Europe. Disponible auprès de la DG XII, A.2, 200 rue de la Loi (ME 1/11), 1049 Bruxelles.

• «The IPTS Report», N°1. Cette nouvelle publication de la Commission européenne, éditée par l'Institut de prospective tech-

nologique, en coopération avec le réseau européen des observatoires de la science et de la technologie, paraît dix fois par an, notamment en français. Pour un abonnement gratuit: IPTS-CCR-Sevilla, fax: 0034/5/448.82.74

### En vente

Les publications suivantes sont en vente :

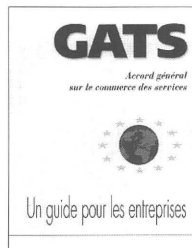
- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;  
- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles;  
- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles;  
- à la Librairie Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles; sauf si une autre adresse est indiquée:

• «La mise en oeuvre de la réforme des fonds structurels en 1993», 5<sup>e</sup> rapport annuel, Commission européenne, 155 p., 10 ECU (hors TVA). N° de catalogue: CX-87-95-474-FR-C.

• «Rapport général sur l'activité de l'Union européenne 1995»,

Commission européenne, 632 p., 33 ECU (hors TVA). N° de catalogue CM-93-95-152-FR-C.

• «GATS, Accord général sur le commerce des services. Un guide pour les entreprises», Commission européenne, 70 p., 22 ECU (hors TVA). N° de catalogue: CN-88-95-581-FR-C.



• «Démocrativité: 12 projets d'école», Fondation Roi Baudouin, 212 p. Cette publication détaille 12 projets pour faire vivre la démocratie dans l'école, ouvrir celle-ci sur l'extérieur et lutter contre l'intolérance et l'exclusion. Rens.: FRB, rue Brederode 21, 1000 Bruxelles. Tél.: 02/511.18.40. Prix: 250 FB.

• «Aides et prêts de l'Union européenne», 188 p., 35 ECU. N° de catalogue: CC-90-95-106-FR-C.

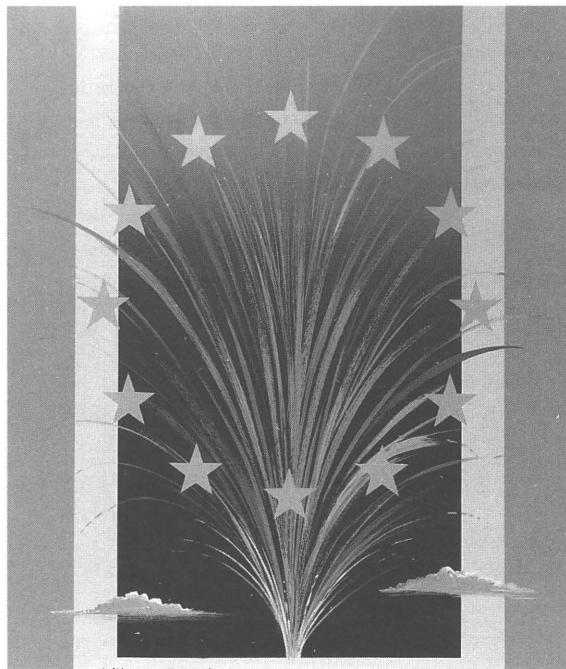
Information pour la recherche : également en français

**RDT-Nouvelles** est le nom d'une nouvelle base de données du système d'informations de recherche CORDIS de la Commission européenne. Vous pouvez y trouver chaque jour de 5 à 10 publications dans le domaine des recherches communautaires et les programmes cadres de recherche connectés.

La base de données RTD-News existait jusqu'à présent en langue anglaise. Depuis le début de l'année, elle est également publiée en version française et peut être utilisée gratuitement. Axé sur cette base de données, le bulletin d'informations «CORDIS Focus» paraît chaque semaine en français. La souscription pour cette publication est également gratuite.

Renseignements : **CORDIS** Service clientèle, B.P. 2373, L-1023 Luxembourg, Fax: 00/352/34981-248, Courrier électronique: helpdesk@cordis.lu

# Fêtez la journée de l'Europe



© Thierry Dauwe

Le 9 mai est la journée de l'Europe ! Le 9 mai 1950, Robert Schuman, ministre français des Affaires étrangères, prononce un discours qui est à l'origine de l'Union européenne. En

célébrant chaque année le 9 mai, les citoyens européens, fêtent les objectifs de paix et de solidarité de l'Union européenne.

A cette occasion, plusieurs activités ont été prévues et vous y êtes cordialement invités.

En voici les grandes lignes :

- du 2 au 10 mai de 14 à 18 heures, vous pouvez appeler le **0800-93809** pour poser toutes vos questions sur l'Europe du citoyen. L'appel est gratuit et nos experts vous répondront immédiatement.

- le 9 mai, une **journée d'activités européennes** aura lieu à Bruparck à Bruxelles. Elle se clôturera par un superbe feu d'artifice musical à 22 heures qui sera aussi retransmis en Eurovision.

- le 11 mai, de 10 à 19 heures, la Commission européenne, le Conseil de l'Union européenne et le Parlement européen organisent conjointement une journée **«Portes ouvertes»** à Bruxelles. Les visites commenceront par le Parlement européen (rue Wiertz), ensuite, le Conseil (rond-point Schuman), et se termineront par la Commission européenne (avenue d'Auderghem).

Voilà trois bonnes occasions de mieux vous familiariser avec l'Europe et ses institutions. Il va sans dire que toutes ces activités sont gratuites.



Robert Schuman

L'Europe contemporaine devra être faite d'une coexistence qui ne soit pas un simple agglomérat des nations rivales, périodiquement hostiles, mais une communauté d'action librement concertée et organisée.

EURINFO est édité par le Bureau en Belgique de la Commission européenne  
73 rue Archimède  
1000 Bruxelles  
Tél. (02) 295 38 44

## Ils ont dit ou écrit ...

« Le capitalisme est synonyme de changements, de perturbations, de turbulences. Les prix des produits sont susceptibles de baisser, leur qualité et leur efficacité peuvent augmenter. Rien n'est tabou. Ce n'est pas la société en soi, mais le capitalisme qui nous divise et qui continue de modifier notre société. Et toute société en évolution a besoin d'éléments susceptibles de garantir sa stabilité à long terme. C'est à la culture de s'en charger. »

**Daniel Bell,**  
sociologue américain  
dans NRC Handelsblad

« Peu de pays ou d'organisations dans le monde doivent relever des défis plus importants que ceux de l'Union européenne et de ses quinze Etats membres. Cependant, l'euro-pessimisme est exagéré, y compris dans la presse. Tout problème un tant soit peu important prend les allures d'une question de vie ou de mort. C'est absurde. »

Je suis optimiste : je crois que l'Union européenne affrontera avec succès les défis auxquels elle est confrontée, comme elle l'a déjà fait par le passé. »

**Stuart Eizenstat,**  
ambassadeur démissionnaire  
des Etats-Unis auprès  
de l'Union européenne

« L'emploi devrait figurer parmi les grandes priorités européennes. Bien sûr, cela ne suffira pas, mais l'effet d'annonce peut être politiquement très important et renforcer les atouts des gouvernements pour agir, sur la base d'une économie européenne renforcée par la mise en oeuvre de l'UEM et dans le cadre d'un nouveau modèle de développement respectueux de l'environnement et du temps choisi. Il y a là des gisements d'emplois peu exploités. »

**Jacques Delors,**  
ancien Président  
de la Commission  
européenne,  
Le Soir

Secrétaire de rédaction:  
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs et n'expriment pas nécessairement la position de la Commission.

La reproduction des articles est autorisée, sauf à des fins commerciales, moyennant mention de la source et envoi au Bureau de la Belgique de la publication.

© CECA-CEE-CEEA  
Bruxelles-Luxembourg 1996  
CC-AH-96-003-FR-C

Lay-out et mise en page:  
APE - Editions